

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 03 octobre 2022****sous la présidence de M. Pierre PERRIN, Maire**

Nbre d'élus au Conseil Municipal : 29	
Élus en fonction : 29	Élus absents :
Élus présents : 25	Élus absents ayant délégué leur droit de vote : 4

**44/2022 – PARTICIPATION DE LA PAROISSE PROTESTANTE DE SOUFFELWEYERSHEIM-REICHSTETT  
AUX TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE PMR DE L'ÉGLISE SAINT-LUC**

La commune de Souffelweyersheim a réalisé des travaux de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite de l'église Saint-Luc pour un montant de 225 727,91 € HT.

L'Etat a attribué une subvention de 45 000,00 € et la Collectivité Européenne d'Alsace a attribué une subvention de 31 600 € pour ces travaux.

Conformément aux dispositions du Droit Local, la paroisse protestante de Souffelweyersheim-Reichstett prend en charge les travaux de l'église dans la limite de ses capacités financières et fera parvenir à la commune une participation de 74 563,96 €.

Le montant des travaux restant à la charge de la commune est donc de 74 563,96 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter cette participation.

***Le Conseil Municipal,***

***VU le décret du 26 mars 1852 portant disposition des cultes protestants ;***

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- **Décide d'accepter la participation de 74 563,96 € de la paroisse protestante de Souffelweyersheim-Reichstett pour les travaux de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite de l'église Saint-Luc réalisés en 2021 et 2022.**

**Pour extrait conforme**

**Souffelweyersheim, le 5 octobre 2022**

**Le Maire**  
  
**Pierre PERRIN**